

*Clause de non-responsabilité: ceci est une traduction de travail d'un document initialement publié en langue anglaise. La version originale de ce document est disponible sur le site web de l'ECHA.*

## L'ECHA et les autorités compétentes des États membres ouvrent la voie à une évaluation accrue des nanomatériaux au titre de REACH

Lors d'un séminaire de deux jours, l'ECHA, les autorités compétentes des États membres, la Commission européenne et des parties prenantes accréditées ont partagé leurs expériences en matière d'évaluation des dossiers d'enregistrement contenant des nanomatériaux et proposé la mise en place d'un groupe de travail ECHA sur les nanomatériaux. Les meilleures pratiques, recueillies auprès de déclarants ayant déjà enregistré des nanomatériaux, seront diffusées prochainement, afin d'assister les déclarants qui doivent enregistrer des nanomatériaux d'ici au 31 mai 2013. Dans son évaluation de substances sous forme nanoscopique, l'ECHA utilisera comme repère la recommandation de l'UE concernant la définition de nanomatériau.

**Helsinki, le 8 juin 2012** - L'ECHA a organisé un séminaire sur ses premières expériences dans le domaine des nanomatériaux au titre de REACH en mettant l'accent sur le processus d'évaluation. Au cours des deux journées de l'événement, l'ECHA, les autorités compétentes des États membres, des parties prenantes accréditées et la Commission européenne ont examiné la manière dont les nanomatériaux ont en général été caractérisés dans les dossiers d'enregistrement. Actuellement, le champ d'application de l'enregistrement (c'est-à-dire l'inclusion ou non de formes nanoscopiques et leur nombre) est souvent imprécis et le niveau d'informations spécifiques aux nanomatériaux pourrait être nettement amélioré (p. ex. caractérisation de la substance, dangers, exposition et risques). Plus de 50 experts des autorités compétentes des États membres se sont penchés sur les difficultés scientifiques et techniques ainsi que sur les processus réglementaires qu'offre le règlement REACH pour gérer les aspects relatifs à la sécurité des nanomatériaux.

L'ECHA et les représentants des autorités compétentes des États membres sont convenus d'une approche commune pour répondre aux exigences actuelles en matière d'information dans les dossiers relatifs aux nanomatériaux, en tenant compte des incertitudes scientifiques et du cadre législatif que fournit le règlement REACH. Ce séminaire a permis d'élaborer des recommandations sur l'approche à adopter dans un avenir proche s'agissant des nanomatériaux en cours d'évaluation, ce qui devrait permettre à l'ECHA de poursuivre ses activités d'évaluation de ces dossiers. L'ECHA appliquera la recommandation de la Commission

européenne sur la définition d'un nanomatériau comme repère pour l'évaluation des substances, et l'Agence invite les déclarants à caractériser eux-mêmes leurs substances eu égard à cette définition. Le premier objectif de l'ECHA est de clarifier les caractéristiques physico-chimiques des nanomatériaux en utilisant les instruments disponibles de REACH pour obtenir les données disponibles ou demander de générer de nouvelles données. Le séminaire a confirmé qu'une telle approche progressive, associée à une interaction collaborative et constructive avec les déclarants, serait la première étape vers de futures évaluations de la sécurité des nanomatériaux au titre de REACH.

Le projet de constitution d'un groupe de travail sur les nanomatériaux, qui dispenserait des conseils sur les principes scientifiques et techniques liés aux nanomatériaux dans le cadre de REACH, a été examiné lors du séminaire et a reçu un écho favorable. Le groupe de travail sur les nanomatériaux agirait en toute indépendance mais serait placé sous l'autorité des comités compétents de l'ECHA (à l'instar du groupe de travail déjà en place sur les PBT). Le mandat de ce groupe de travail sera davantage consolidé avec les autorités compétentes des États membres.

L'ECHA entend diffuser les meilleures pratiques actuellement recueillies auprès de parties prenantes concernées qui ont enregistré des nanomatériaux et examinées lors de la première réunion du groupe d'évaluation des nanomatériaux déjà enregistrés (GAARN) avant le séminaire. Sur la base des difficultés pratiques et des expériences concluantes échangées lors de cette rencontre, et avec le soutien du guide sur les nanomatériaux récemment mis à jour, l'Agence espère faciliter le travail des déclarants qui ont l'intention d'enregistrer leurs nanomatériaux pour la prochaine date limite d'enregistrement. Ces meilleures pratiques seront publiées sur le site web de l'ECHA cet été au plus tard.

## **Informations complémentaires:**

### **Rapport sur les nanomatériaux:**

<http://ec.europa.eu/environment/chemicals/nanotech/index.htm>

### **Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique des nanomatériaux:**

<http://echa.europa.eu/web/guest/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment>